

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE, SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

MOTION D'ORDRE

Ajournement du préavis municipal N°2023-14 du 25.09.2023 relatif à la demande de crédit d'ouvrage pour le projet de réaménagement de la Place du Marché

Le Conseil communal d'Aigle, réuni en session ce jeudi 7 décembre 2023, reconnaît l'importance de prendre des décisions éclairées et réfléchies sur les questions qui touchent notre communauté. Considérant l'ampleur, la complexité et les enjeux financiers dudit préavis, il est proposé de l'ajourner afin de permettre aux membres du Conseil communal d'obtenir des informations supplémentaires et de mener des consultations plus approfondies avec les parties prenantes concernées.

En raison de l'importance de ce préavis pour notre ville, dès lors que le rapport de la commission ad hoc n'a pas été rendu dans les délais, pour assurer une prise de décision consciente et réfléchie par les membres du Conseil, il est demandé audit Conseil

De supprimer le préavis municipal No 2023-14 de l'ordre du jour de la séance de ce soir

Nous reconnaissons que l'ajournement d'un préavis peut retarder la réalisation de certains projets ; tel n'est pas le cas en l'occurrence, aussi nous considérons qu'il est essentiel de donner aux membres du Conseil communal la possibilité de s'informer de manière approfondie sur les graves enjeux de ce préavis et d'exprimer leurs préoccupations.

Par conséquent, nous demandons au Conseil de voter en faveur de cette motion d'ordre afin de garantir un processus décisionnel éclairé et inclusif pour tous les citoyens d'Aigle.

Fait à Aigle le 6 décembre 2023

Un membre du Conseil communal : Jean-François Croset

